

**Liste des délibérations**  
-  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 SEPTEMBRE 2024 – 19h00**

<i>N°</i>	<i>Thématique</i>	<i>Objet de la délibération</i>	<i>Décision</i>
2024-09-13- 01D	FINANCES	Modification de la répartition des frais énergétiques liés à l'éclairage public de la rue du Chemin Vieux, avec Saint Vital	Adopté à l'unanimité
2024-09-13-02D		Demande de subvention auprès du Syndicat d'Énergie de la Savoie pour des travaux de renouvellement de l'éclairage public	Adopté à l'unanimité
2024-09-13-03D		Décision modificative budgétaire n°1 – 2024	Adopté à l'unanimité
2024-09-13-04D	ORGANISATION	Election d'une nouvelle adjointe au Maire	Adopté à l'unanimité
2024-09-13-05D	FINANCES	Instauration des indemnités de fonction pour des conseillers municipaux délégués et modification des indemnités de fonction des Adjoints au Maire	Adopté à la majorité
2024-09-13-06D	VIE ASSOCIATIVE	Attribution d'une subvention exceptionnelle au Covoiturage associatif de Grésy/Isère	Adopté à l'unanimité
2024-09-13-07D	INTERCOMMUNALITE	Signature d'une convention de mutualisation de services techniques avec la CA ARLYSÈRE	Adopté à l'unanimité
2024-09-13-08D	EQUIPEMENTS SPORTIFS	Gymnase intercommunal des Grands Champs : autorisation de signature d'un avenant aux conventions de partenariat entre la CA Arlysère, la Commune de Frontenex et les associations utilisatrices de l'Équipement	Adopté à l'unanimité
2024-09-13-09D		Gymnase communal des Coquelicots : autorisation de signature d'un avenant aux conventions de partenariat entre la Commune de Frontenex et les associations utilisatrices de l'Équipement	Adopté à l'unanimité
2024-09-13-10D	PERSONNEL	Délibération ponctuelle portant création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au restaurant scolaire	Adopté à l'unanimité

Liste des délibérations, affichée en Mairie et publié sur le site internet le 18 septembre 2024.

**Le Maire de Frontenex,**  
**Claude DURAY**

# PROCES VERBAL- CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2024 – 19h00

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DURAY, Maire, Noël CADET - 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Emilie ROUGIER – 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, Jean RONZATTI, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Gérard TANTOLIN – 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Cyril PELOSO, Stéphane PERRIER, Florianne FALOLA-CHOUACHI, Emilie DEGLISE-FAVRE, Patrice JACQUIER, Aurore BERTAUX, Alain REGAUDIAT, Laurent VERNAZ, Sandrine POIGNET, Alain FINA, Alain COLOMBO, Vincent FROMENT (arrivée à 19h10)

Excusés : Céline JOLY (pouvoir à Patrice JACQUIER), Mathieu CICERI

Secrétaire de séance : Gérard TANTOLIN

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2024.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour ce que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Décision modificative budgétaire n°1 - 2024

Gérard TANTOLIN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

En raison du retard annoncé de Vincent FROMENT, Monsieur le Maire propose de décaler l'ordre du jour initialement prévu, ce qui est validé par le Conseil Municipal.

## FINANCES

### Modification de la répartition des frais énergétiques liés à l'éclairage public de la rue du Chemin Vieux, avec Saint Vital

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET, Adjoint au Maire en charge des finances, rappelle la délibération du 10 novembre 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer la Convention portant sur la refacturation entre Saint Vital et Frontenex de frais énergétiques liés à l'éclairage public. Elle explicite que des candélabres installés sur la commune de Frontenex (rue de Barral/Allée des Coquelicots) sont alimentés par une armoire électrique de la commune de Saint-Vital, rue de Barral.

La consommation électrique de ces 23 candélabres nécessite une refacturation partielle à Frontenex par Saint-Vital, sur la base de la répartition suivante : 20,5 pour Frontenex/2,5 pour Saint-Vital (certains allumant les 2 communes). Une armoire électrique de la commune de Frontenex alimente 19 candélabres des deux communes, rue du Chemin Vieux, dont 4 éclairent Saint-Vital. La consommation électrique de ces 19 candélabres nécessite une refacturation partielle à Saint-Vital par Frontenex, sur la base de la répartition suivante : 15 pour Frontenex/ 4 pour Saint-Vital. Suite à un échange avec la Commune de Saint-Vital et d'un commun accord, il est décidé sur ce dernier secteur de revoir la répartition comme suit : 15.5 pour Frontenex/ 3.5 pour Saint-Vital car un des candélabres allume les deux communes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la nouvelle convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### Demande de subvention auprès du Syndicat d'Energie de la Savoie pour des travaux de renouvellement de l'éclairage public

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET indique que la commune de Frontenex s'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public (101 luminaires), dont le montant prévisionnel s'élève à 29 108.20 € HT, dans la rue des Tilleuls, rue de la Gare, Allée des Sports, rue Pillet, rue de Tamié, rue de Cléry, rue du Gros Chêne, zones industrielles...

Il indique que le SDES (Syndicat d'Energie de la Savoie) peut subventionner à hauteur d'environ 60% sur le montant HT de cette opération, selon le nombre de luminaires concernés.

Une valorisation de 30 € par équipement est apportée si la commune rétrocède les certificats d'économies d'énergie au SDES, ce qui a été validé par délibération du 5 avril 2024.

Sandrine POIGNET se félicite que le changement concerne 101 candélabres et non 59 comme initialement prévu.

Gérard TANTOLIN demande s'il y a eu plusieurs devis, ce que Monsieur le Maire confirme.

Ainsi, sur proposition de Noël CADET, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
  - Fonds libres : 29 108.20 €
  - Emprunts : 0 €
  - Autres aides financières : 0 €
- Sollicite l'aide financière du SDES en complément du plan de financement ci-dessus,
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES,
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES,
- S'engage à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux suite à la signature de la convention afférente

**Vincent FROMENT rejoint la séance à 19h10.**

## **Décision modificative budgétaire n°1 - 2024**

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET propose une décision modificative n°1 au budget primitif 2024 afin de régulariser l'émission d'un titre de recettes de 2023 (erreur de tiers) :

Section de Fonctionnement – Ouverture de crédits

Article	Montant
673- Titres annulés sur exercice antérieur	+ 6 771 €
7078 - Autres marchandises	+ 6 771 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification n°1 sur le budget M57 de 2024.

Monsieur le Maire propose de reprendre le déroulé de l'ordre du jour initial.

## **ORGANISATION**

### **Election d'une nouvelle adjointe au Maire**

*Rapporteur : Claude DURAY*

Monsieur le Maire rappelle la démission de Madame Céline JOLY, 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire, devenue effective au 17 juillet 2024. Il indique qu'elle a souhaité rester conseillère municipale.

Il propose donc au Conseil Municipal d'élire une nouvelle adjointe au Maire, auquel il souhaite octroyer les délégations de fonction suivantes : Vie associative/Vie Scolaire/Restaurant scolaire

Laurent VERNAZ, au vu des délégations initiales et celles confiées désormais à la future adjointe au maire, souhaite qu'il soit bien stipulé que l'action sociale n'est pas oubliée et que c'est le Maire qui gèrera cette compétence.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition de conserver un 5<sup>ème</sup> adjoint au maire.

Il propose au Conseil Municipal :

- que cette nouvelle adjointe occupe le dernier poste d'adjoint et qu'ainsi, le 5<sup>ème</sup> actuel (Gérard TANTOLIN) devienne le 4<sup>ème</sup> ce qui est validé à l'unanimité
- de procéder au vote, par un scrutin uninominal à bulletin secret, à l'élection du nouvel adjoint

Il rappelle que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après appel, Monsieur Le Maire constate qu'il y a 2 candidates au poste d'Adjointe au Maire :

- Florianne FALOLA-CHOUACHI
- Sandrine POIGNET

Chacune expose sa vision du poste.

Sur appel de Monsieur le Maire, chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats sont proclamés :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 18
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 1
- nombre de suffrages exprimés : 17
- majorité absolue : 9

Suffrages obtenus par :

- Florianne FALOLA-CHOUACHI : 6
- Sandrine POIGNET : 11

Sandrine POIGNET ayant recueilli le plus de voix, elle est proclamée élue en tant que 5<sup>ème</sup> adjointe au Maire.

Au vu de cette élection, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau du Conseil Municipal en conséquence.

## FINANCES

### Instauration des indemnités de fonction pour des conseillers municipaux délégués et modification des indemnités de fonction des Adjointes au Maire

*Rapporteur : Claude DURAY*

Monsieur le Maire indique que 2 conseillers municipaux délégués ont été nommés ce jour afin d'assurer certaines délégations qu'il leur aura confiées :

- Logistique « Fêtes et cérémonies » / Equipements sportifs – Alain REGAUDIAT
- Economie d'énergie / Suivi des installations photovoltaïques – Cyril PELOSO

Il indique que les indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués sont votées par le Conseil Municipal dans la limite de taux maximaux fixés par la loi.

Il indique que suite à la nomination d'un nouvel adjoint en remplacement, il est également proposé de modifier les indemnités des Adjointes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Compte tenu de la tranche démographique de la Commune (entre 1 000 et 3 499 habitants), les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'article L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux Adjointes au Maire et aux conseillers municipaux délégués.

Considérant que le nombre d'adjointes au maire est de 5, l'enveloppe globale maximale d'indemnités de fonction des élus, calculée en référence à l'Indice Brut Terminal de la grille de rémunération de la Fonction Publique, est donc de 74 285.32 € brut/an.

Claude DURAY précise que cette enveloppe servira à l'octroi des indemnités de fonction du Maire, des 5 adjointes au Maire et des deux conseillers municipaux délégués.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de fixer leurs indemnités au taux suivant :

Nom-Prénom	Fonction	Taux en % de l'indice brut terminal de la grille de rémunération de la Fonction Publique
DURAY Claude	Maire	51.6
CADET Noël	1 <sup>er</sup> adjoint	19.8
ROUGIER Emilie	2 <sup>ème</sup> adjointe	19.8
RONZATTI Jean	3 <sup>ème</sup> adjoint	19.8
TANTOLIN Gérard	4 <sup>ème</sup> adjoint	19.8
POIGNET Sandrine	5 <sup>ème</sup> adjointe	13.2
REGAUDIAT Alain	1 <sup>er</sup> conseiller municipal délégué	3.3
PELOSO Cyril	2 <sup>ème</sup> conseiller municipal délégué	3.3

Les élus débattent sur ce projet.

Laurent VERNAZ juge indécent cette répartition différente entre les adjointes, car il n'y a pas d'adjointes au rabais. Il aurait trouvé judicieux un arrangement permettant à chacun de disposer de la même indemnité.

Le fait d'enlever une délégation ne doit pas conduire à diminuer l'indemnité.

Il votera donc contre et indique qu'à la rigueur, seul le 1<sup>er</sup> adjoint pourrait avoir une indemnité plus élevée car il est « suppléant » du Maire.



Sandrine POIGNET fait part de sa surprise car lors des échanges préalables qu'elle a pu avoir sur ce sujet, le montant de certaines indemnités était différent.

Alain FINA, citant la devise « Liberté, Egalité, Fraternité, se demande où l'égalité entre les adjoints.

Qu'est ce qui justifie cette différence ? Certains adjoints ont des délégations dans des domaines dans lesquels la commune n'a plus compétence.

Claude DURAY indique que les missions confiées au nouvel adjoint sont différentes.

**Florianne FALOLA-CHOUACHI et Emilie DEGLISE-FAVRE quittent la séance du Conseil Municipal à 19h35.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions : Cyril PELOSO, Sandrine POIGNET, Aurore BERTAUX/ 4 voix contre : Laurent VERNAZ, Alain FINA, Patrice JACQUIER, Céline JOLY) :

- approuve les taux des indemnités de fonction aux adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, sur la base de l'indice brut terminal de la grille de rémunération de la Fonction Publique, conformément au tableau ci-dessus,
- approuve le tableau des indemnités des élus tel qu'il sera annexé à la présente délibération
- approuve le principe de la revalorisation automatique de ces indemnités en fonction de l'évolution de la valeur du point indiciaire
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget communal.

## VIE ASSOCIATIVE

### Attribution d'une subvention exceptionnelle au Covoiturage associatif de Grésy/Isère

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET indique que l'association du covoiturage associatif du canton de Grésy/Isère va fêter ses 20 ans en 2025 et souhaite organiser, à l'issue de leur assemblée générale, un spectacle pour remercier tous les bénévoles pour leurs implications durant toutes ses années.

Vincent FROMENT souligne que c'est une association avec un intérêt social très important.

Gérard TANTOLIN demande si une subvention pour cette manifestation leur sera vraiment nécessaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 300 € à l'association du covoiturage associatif du canton de Grésy/Isère pour les aider dans cet événement et ainsi remercier cette association sociale très importante pour le territoire.

## ANIMATION

### Retour sur le Forum des Associations 2024

*Rapporteur : Emilie ROUGIER*

Emilie ROUGIER, Adjointe à l'Animation, fait un retour sur l'édition 2024 du Forum des Associations, après avoir interrogé les associations :

- bon déroulement
- volonté commune de réduire le format (matinée ? après-midi ?) à définir pour 2025
- caler une date différente – en même temps que le Forum d'Albertville ?

Il est décidé de solliciter l'avis des associations sur le format et la date 2025 en temps voulu.

Vincent FROMENT souligne la bonne communication du journal local sur cet événement.

### Echanges sur l'Édition 2024 d'Octobre Rose

*Rapporteur : Emilie ROUGIER*

Emilie ROUGIER, Adjointe à l'Animation, fait un point sur l'organisation de la 11ème édition d'Octobre Rose, qui se déroulera la matinée du dimanche 6 octobre 2024 avec du VTT, une marche nordique, une marche familiale et une course à pied.

La commune sera également décorée à cette occasion et les commerçants, destinataires d'un courrier, pourront également s'associer en habillant leurs vitrines.

La ligue contre le cancer sera bien entendu partie prenante de cette manifestation.

Sandrine POIGNET estime qu'il faudrait communiquer rapidement sur cet événement.

## INTERCOMMUNALITE

### Signature d'une convention de mutualisation de services techniques avec la CA ARLYSERE

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET indique que conformément aux articles L.5211-4-1 et L.5214-16-1 du CGCT, les services d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal peuvent, en dehors d'un transfert total ou partiel des compétences, être en tout ou partie mis à disposition d'une de ses communes membres, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

La Commune de Frontenex ne dispose pas, en son sein, de tous les corps de métier nécessaires au bon fonctionnement de ses services et rencontre des difficultés en termes de personnel et de matériel.

Durant cet été, la tondeuse autoportée est tombée en panne et du fait d'un approvisionnement compliqué, la réparation a duré.

ARLYSERE a été ainsi sollicitée pour tondre le stade de football.

Ainsi, il convient d'accepter la mise à disposition de la cellule technique de la CA Arlysère au profit de la Commune de Frontenex et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mutualisation de services.

Cette convention, dont le projet est joint en annexe, entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 pour une durée d'un an.

La Commune de Frontenex s'engage à rembourser à la CA Arlysère les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition de la cellule technique dans les conditions fixées par la convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le principe de mise à disposition de la cellule technique de la CA Arlysère au profit de la Commune de Frontenex à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 pour une durée d'un an,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services avec la CA ARLYSERE et tout acte afférent à ce dossier.

## EQUIPEMENTS SPORTIFS

### Gymnase intercommunal des Grands Champs : autorisation de signature d'un avenant aux conventions de partenariat entre la CA Arlysère, la Commune de Frontenex et les associations utilisatrices de l'Equipement

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET indique que par délibération en date du 10 octobre 2022, le Conseil Municipal approuvait la signature d'une convention de gestion pour le gymnase des Grands Champs avec la Communauté d'Agglomération ARLYSERE du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Par délibération en date du 23 juin 2023, le Conseil Municipal approuvait les modalités de mises à disposition du Gymnase des Grands Champs à Frontenex aux associations du territoire et autorisait la signature des conventions avec les associations suivantes du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

#### NOMS ASSOCIATIONS

COLLEGE JOSEPH FONTANET FRONTENEX

COLLEGE JOSEPH FONTANET FRONTENEX (ASSOCIATION SPORTIVE)

COLLEGE JOSEPH FONTANET FRONTENEX (CLASSE FOOT

AS HAUTE COMBE DE SAVOIE FOOTBALL CLUB

CSBC BADMINTON

SECTEUR JEUNES ARLYSERE

FOOTBALL CLUB DE GRIGNON

ASSOCIATION LES GRIGNOLENTS

TENNIS CLUB DE FRONTENEX

TENNIS CLUB DE MERCURY

FRONTENEX BASKET CLUB

Un avenant à ces conventions est nécessaire afin d'acter de la réglementation en termes de sécurité lors de l'utilisation du Gymnase des Grands Champs par les associations conformément au projet joint en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant aux conventions de mise à disposition du Gymnase des Grands Champs à Frontenex aux associations mentionnées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer les avenants avec les associations et tout acte afférent à ce dossier.

## **Gymnase communal des Coquelicots : autorisation de signature d'un avenant aux conventions de partenariat entre la Commune de Frontenex et les associations utilisatrices de l'Équipement**

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET indique que par délibération en date du 23 juin 2023, le Conseil Municipal approuvait les modalités de mises à disposition du Gymnase des Coquelicots à Frontenex à des associations et autorisait la signature des conventions avec les associations suivantes du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

<b>NOMS ASSOCIATIONS</b>
COLLEGE JOSEPH FONTANET FRONTENEX
COLLEGE JOSEPH FONTANET FRONTENEX (ASSOCIATION SPORTIVE)
COLLEGE JOSEPH FONTANET FRONTENEX (CLASSE FOOT)
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE FRONTENEX
CSBC BADMINTON
UNION OLYMPIQUE ALBERTVILLE TARENTEAISE (ATHLETISME)
FRONTENEX BASKET CLUB

Un avenant à ces conventions est nécessaire afin d'acter de la réglementation en termes de sécurité lors de l'utilisation du Gymnase des Coquelicots par les associations conformément au projet joint en annexe.

Laurent VERNAZ souhaite qu'il soit ajouté, comme pour le gymnase des Grands Champs, la nécessité pour le responsable de l'association de disposer d'un téléphone portable, même si un téléphone de secours est installé dans le gymnase des Coquelicots, ce que le Conseil Municipal approuve.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant aux conventions de mise à disposition du Gymnase des Coquelicots à Frontenex aux associations mentionnées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer les avenants avec les associations et tout acte afférent à ce dossier.

## **PERSONNEL**

### **Délibération ponctuelle portant création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au restaurant scolaire**

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET, Adjoint au Maire en charge du Personnel, rappelle la délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2024 prévoyant deux renforts au service de restauration scolaire du 5 février 2024 au 5 juillet 2024 (semaine scolaire).

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1,

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre le recrutement de deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service de restauration scolaire dû à l'augmentation très importante des effectifs d'enfants fréquentant la cantine depuis quelques mois, et de renforcer l'équipe d'animation encadrant les élémentaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création de deux emplois non permanents pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C :

- à temps non complet de 10 heures par semaine scolaire
- à temps non complet de 4h40 heures par semaine scolaire

Ces emplois non permanents seront occupés par deux agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée du 16 septembre 2024 au 4 juillet 2025 (semaine scolaire).

Ces agents devront impérativement justifier d'une expérience auprès des enfants.

Il est proposé de confier ces emplois aux deux mêmes agents employés au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

La rémunération des agents sera calculée en fonction de son expérience et limitée à l'indice terminal du grade de référence. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

## DEVELOPPEMENT DURABLE

### Réaménagement de la cour de l'école élémentaire : point sur le chantier

Rapporteur : Emilie ROUGIER

Emilie ROUGIER, Adjointe au Développement Durable, fait un point sur le chantier du réaménagement de la cour de l'école élémentaire qui est en cours d'achèvement :

- le préau a été construit et il ne reste que l'étanchéité à réaliser
- la création de l'espace copeaux est finalisée avec des jeux, des rondins, un transat...
- les noues paysagères sont créées

Il restera à finaliser les plantations en « partenariat » avec les élèves et la pose de l'hôtel à insectes.

Certaines « réserves » sont toutefois notées sur ce projet, qu'il faudra étudier avec attention :

- le paillage installé est transporté par les enfants malgré eux se retrouve dans l'école et complique l'entretien journalier de ce bâtiment
- les cailloux composant la noue peuvent faire office de projectiles
- les voliges séparant les zones végétalisées dépassent et peuvent constituer un obstacle

## TRAVAUX

### Installation de panneaux photovoltaïques sur l'école élémentaire et le gymnase des Coquelicots : avancement de l'opération

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des travaux, rappelle le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école élémentaire et du gymnase des Coquelicots, qui devrait se réaliser à compter du 21 octobre 2024 pour l'école (vacances scolaires de la Toussaint), et qui ont été confiés à l'entreprise MD ENERGIE pour un montant de 113 960.76 € TTC (hors option).

La préparation technique est en cours entre le maître d'œuvre, PHOENIX ENERGIE, et l'entreprise.

Cyril PELOSO, Conseiller municipal délégué au suivi des installations photovoltaïques, proposera de réfléchir en commission sur le montage du mécanisme d'autoconsommation collective.

### Rénovation des courts de tennis : point sur les travaux

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI rappelle que le marché de rénovation des courts de tennis a été confié à l'entreprise Coté Courts/Tennis Daniel ROUX pour un montant de 69 264 € TTC. Ils ont été réalisés en août et quelques réserves sont en train d'être levées.

L'infrastructure de l'éclairage des deux courts en moquette sablée a été réalisée (câblage et pose de deux candélabres appartenant à la Commune).

Noël CADET propose, qu'au vu des différents projets qui ne se feront pas en 2024, d'accélérer celui-ci et de poser les luminaires et réaliser le raccordement électrique. Cela clôturerait cette opération et permettrait une pratique plus longue en hiver et libérerait aussi des créneaux au gymnase.

Laurent VERNAZ pense qu'il faudrait au préalable voir les autres priorités écartées lors des choix budgétaires.

Noël CADET propose donc d'inscrire un point sur le budget à la commission du 24 septembre prochain.

### Création d'un 5<sup>ème</sup> cabinet médical : point sur les travaux

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY fait part de l'avancement du projet de création d'un 5<sup>ème</sup> cabinet de médecins au Centre Médical qui devraient s'achever au plus tard mi-octobre. Quelques plus-values ont été validées (peinture d'une partie du couloir du pôle médical, création d'un réseau pour l'évier du 5<sup>ème</sup> cabinet...) avoisinant les 2 300 € TTC.

### Travaux sur les berges du ruisseau de Verrens au niveau de la rue de Princens : nouveau calendrier

Rapporteur : Gérard TANTOLIN

Gérard TANTOLIN indique que ce projet a été décalé au printemps 2025 sur proposition du SISARC, validée par la Commune, car les délais de consultation portaient la période des travaux à la fin de l'automne, les rendant peu propices à une bonne exécution du chantier. De plus, la police de l'eau n'autorise pas de travaux en période hivernale. La consultation des entreprises va être lancée dans les prochaines semaines.



La signature d'une convention à signer avec un riverain est en cours.  
Laurent VERNAZ pense qu'il faut donc bien sécuriser les accès dans l'attente des travaux.

**Patrice JACQUIER quitte le Conseil Municipal à 20h40**

## **Point sur les travaux réalisés, en cours et en projet**

*Rapporteur : Jean RONZATTI*

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Travaux, fait un point sur les travaux réalisés et programmés prochainement.

- Cimetière : l'entreprise MARCHIELLO RAM a finalisé le chantier de création de 21 cavurnes (24 032.40 € TTC) en posant les couvercles des cavurnes. Deux bancs ont également été posés. Cyril PELOSO salue le nettoyage du mur du cimetière mais pense qu'il faudrait continuer sur l'ensemble.
- L'étanchéité de la toiture de « l'annexe » de la Mairie a été reprise mi-juillet par l'entreprise TISSOT ETANCHEITE (5 443.21 € TTC)
- La couverture du dojo a été remplacée et renforcée par l'entreprise LA CHEVRONNAISE CHARPENTE au mois d'août (11 534.65 € TTC). L'entreprise a également réalisé un entourage autour de la VMC (pour ne pas gêner le voisinage), ainsi que reboucher un velux cassé par une tôle à la maison des sociétés
- Lors d'une visite de la commission TRAVAUX du 22 août 2024, concernant l'Eglise, il a été proposé de :
  - reprendre l'intégralité des façades en peinture
  - réparer plusieurs vitraux et mettre une casquette sur la rosace
  - reprendre le soubassement à l'intérieur en posant un placage sur la peinture des allées car la peinture est réalisée sur la colle d'une moquette arrachée

## **Point sur les services techniques**

*Rapporteur : Jean RONZATTI*

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Services Techniques, fait un point sur l'activité des services techniques.

- Suite à l'absence de matériel de tontes (tondeuse autoportée en réparation depuis mi-juillet / pièces du broyeur en attente), il a été décidé de recourir à un prestataire extérieur pour rendre propre la plupart des espaces publics avant la rentrée (JAD FRERES pour 960 €)
- La camionnette IVECO est passée au contrôle technique – son remplacement peut donc être différé.
- Des peintures ont réalisées durant l'été à la Mairie (couloir, bureau...)

## **Point sur l'assainissement**

*Rapporteur : Jean RONZATTI*

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge de l'Assainissement, fait un point sur l'assainissement et notamment sur la poursuite à mener de la rénovation du réseau d'eaux usées de la mairie, dans le parc.

# **QUESTIONS DIVERSES**

## **Informations du Maire**

Monsieur le Maire fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal

- La cérémonie des Cadets de la Sécurité Civile à laquelle sont conviés tous les élus aura lieu le 16 septembre à 17h30 à la salle polyvalente
- Une commission sur un projet de jumelage, les préparatifs d'Octobre rose et sur une sensibilisation au don d'organes aura lieu le mardi 17 septembre à 18h30
- Une commission FINANCES/PERSONNEL aura lieu le 24 septembre à 18h30 avec notamment un travail sur l'avis des Domaines sur les propriétés DUVOISET
- Une commission sera prochainement calée sur le devenir de certains bâtiments communaux : locaux de la crèche et du relais petite enfance...
- Un exercice grandeur nature sur le Plan Communal de Sauvegarde aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre en matinée en lien avec le dépôt ANTARGAZ. La population sera alertée par des systèmes mis en place par la Préfecture notamment et il y aura des perturbations routières.
- Un test de mise en sens unique de la route longeant le Belvedere est actif depuis le 9 septembre et jusqu'au 11 octobre. Les riverains ont été prévenus.

- Un raccordement électrique pour alimenter les bungalows du foot, l'éclairage du stade et les caméras de vidéoprotection est en cours auprès d'ENEDIS. Cela devrait se faire depuis Tournon en aérien au dessus du ruisseau.
- Un test de mise en place de chèvres et brebis dans certains terrains du lotissement «La Colline de Rochebourg» sera fait fin septembre afin d'entretenir les terrains
- Une formation « gestes de 1er secours » sera proposée aux agents les 9 et 16 octobre
- Un courrier est en cours à destination des forains des marchés du vendredi/dimanche pour réinstaurer une redevance sur les tarifs en vigueur avant la COVID
- La réalisation de la peinture de la salle des mariages se fera à compter du 23 octobre par un agent des services techniques
- Le projet d'espace multi-activités (crèche...) sera finalement porté par le CIAS ARLYSERE et non plus la Commune. A ce titre, une subvention « Petites Villes de Demain » de 83 000 € était fléchée sur le projet de crèche. Il faudrait soit la transférer au CIAS (complexe juridiquement) pour le projet, soit demander un transfert sur un nouveau projet qui devra être prêt à démarrer dans les prochains mois. La commission FINANCES du 24 septembre évoquera ce dossier.  
Laurent VERNAZ souligne que l'objectif initial, à savoir le maintien de la crèche sur Frontenex, est atteint, ce qui est très satisfaisant.  
Claude DURAY indique que les conditions initialement convenues avec le CIAS avaient changé et qu'il n'était plus envisageable que ce projet soit porté par la Commune.
- Un habitant de la rue du Gros Chêne sollicite l'acquisition d'un terrain que la commune est en train d'acheter aux conjoints SAVOYE pour agrandir son terrain et pouvoir installer un carport en respectant les limites séparatives. Du fait que ce terrain est un accès aux autres terrains situés en amont et que la volonté du vendeur était de le céder à la Commune, les élus décident de ne pas donner une suite favorable à cette sollicitation.
- Une demande d'installation d'un commerce ambulancier de vente de fruits et légumes en bas de la commune avec pose d'un carport, en zone PPRI fort et en zone N qui interdit le commerce, a été refusée
- Un dispositif contraignant le stationnement sur le trottoir situé vers le bar-tabac, le long du parking de la salle culturelle sera prochainement installé
- Un riverain du Parc de la Mairie sollicite une révision de la décision du Conseil Municipal d'implanter la borne de recharge électrique sur le parking de la Mairie car cela aura des contraintes selon lui. Claude DURAY refait l'historique du choix de l'emplacement et il est décidé de maintenir cet emplacement sur le parking de la Mairie.
- Un projet de sécurisation de la rue du Chemin Vieux est en cours avec la Commune de St Vital (création d'écluses) et peut-être avec l'aide d'un maître d'œuvre
- La braderie organisée par le Judo Club des 4 Vallées aura lieu dans la ZI n°3 le 22 septembre prochain

### Questions diverses

- Aurore BERTAUX évoque des plaintes de parents d'élèves sur les quantités servies aux enfants du restaurant scolaire. Un point sera fait avec les agents.
- Alain REGAUDIAT évoque la différence de propreté entre la zone industrielle de Tournon, toujours impeccable, et celle de Frontenex qui laisse à désirer et estime qu'ARLYSERE n'a pas le même traitement dans ces différents espaces. Il lui est indiqué que c'est la commune de Frontenex qui entretient les zones de Frontenex, et refacture l'intervention à ARLYSERE. C'est donc la Commune qui est responsable de l'état des zones. D'autre part, certaines entreprises n'entretiennent pas leurs propriétés, ce qui peut participer à leur aspect.
- Sandrine POIGNET revient sur la future alimentation électrique des bungalows du football par la Commune. Elle estime qu'il est juridiquement complexe de raccorder des biens qui ne sont pas communaux. Il sera donc vu avec le club de football pour qu'il effectue lui-même les opérations de branchement, une fois que la Commune aura amené l'électricité jusqu'au bungalows.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h40.

**La date du prochain Conseil Municipal est proposée au vendredi 11 octobre 2024**

Le Maire, Claude DURAY

Le Secrétaire de Séance, Gérard TANTOLIN

**Ce procès-verbal est affiché et diffusé à titre provisoire dans l'attente de son approbation définitive lors de la prochaine séance du Conseil Municipal**

